

Plans de gestion du Conservatoire du littoral

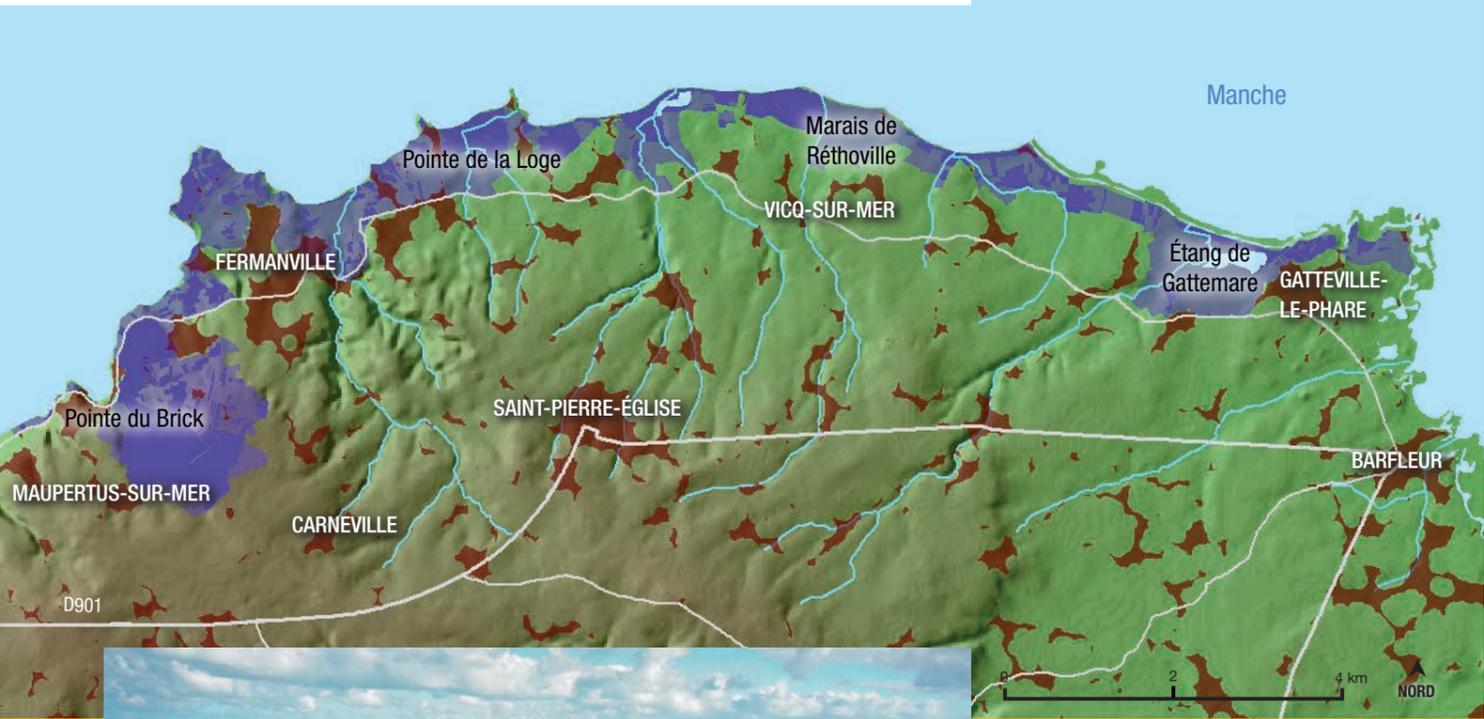
Sites du Val de Saire

Manche



Maupertus-sur-Mer
Carneville
Fermanville

Vicq-sur-Mer
Gatteville-le-Phare



Le Val de Saire se situe sur le littoral nord du Cotentin à l'est de Cherbourg. Cette frange tournée vers la Manche s'étend sur une vingtaine de kilomètres de Fermanville à Gatteville-Le-Phare. C'est un véritable chapelet de marais arrière-littoraux contigus au cordon duniaire littoral et entrecoupés de prairies humides, dessinant plusieurs pointes rocheuses qui se prolongent en mer par des récifs. Depuis ses premières acquisitions foncières en 1983, le Conservatoire du littoral a développé, sur ce territoire reconnu en grande partie comme site Natura 2000, une politique d'acquisition foncière régulière, confortée par l'animation de projets partenariaux innovants et structurants.



L'extrémité d'une péninsule soumise aux changements

L'ensemble du Val de Saire repose sur un socle granitique, le granite de Barfleur, entaillé par de petits fleuves côtiers. Des cordons dunaires délimitent les parties terrestres et marines sur la plupart du linéaire littoral, entrecoupé de caps et d'avancées rocheuses. Ils protègent une mosaïque de marais arrière-littoraux et de prairies humides. Du bois de Maupertus à la pointe de Barfleur, une dizaine de petits cours d'eau s'écoulent au Nord de la Saire qui a donné son nom au territoire.

Une palette de paysages contrastés

Plusieurs unités paysagères se côtoient sur le Val de Saire : cordons dunaires, marais arrière-littoraux, prairies, landes battues par les vents, vallons boisés et vaste estran. Les zones de contact sont riches en espèces qui trouvent sur place gîte et couvert : 18 habitats sont considérés d'intérêt communautaire, 39 espèces végétales et 52 espèces animales sont protégées. L'enchaînement d'ambiances constitue un attrait touristique d'autant plus fort qu'il est aisé d'accéder à ces milieux naturels restés authentiques : la route touristique relie des villages et hameaux de caractère tandis que le sentier des douaniers (GR223) propose une échappée nature face à la mer.

Une terre habitée

L'agriculture joue un rôle significatif dans l'économie du Val de Saire comme en attestent les activités maraîchères, les filières liées à l'élevage ou la conchyliculture. D'autres activités tirent parti des richesses du littoral : pêche à pied, ports de plaisance, chasse, loisirs, tourisme... Si le développement de ces activités contribue à l'attractivité du Val de Saire, certaines pratiques peuvent devenir des facteurs de fragilisation des milieux naturels et de dégradation de la qualité de l'eau : activités agricoles intensives, sur-fréquentation de certains sites, phénomène de cabanisation, circulation motorisée dans les espaces naturels...



Un territoire soumis aux aléas

Érosion des falaises et des cordons dunaires, remaniements importants de sables et de graviers, élévation du niveau de la mer, submersions marines, brèches dans les cordons dunaires, au droit des marais arrière-littoraux, tempêtes hivernales... Ces phénomènes physiques naturels se manifestent de plus en plus fréquemment et dessinent progressivement une recomposition des paysages et habitats naturels, à l'image de la salinisation des marais arrière-littoraux au détriment des habitats d'eau douce.



Normandie Manche

Communauté d'Agglomération Le Cotentin
Communes de Maupertus-sur-Mer, Carnevillle, Fermanville, Vicq-sur-Mer et Gatteville-le-Phare

Un territoire aux enjeux multiples...

- préservation de la richesse du patrimoine naturel et paysager
- valorisation du patrimoine historique
- pérennisation des pratiques agricoles
- développement du potentiel lié au tourisme et aux loisirs
- adaptation des activités (agriculture, tourisme...)

... dans un contexte d'évolution du trait de côte



Appelant une vision partagée avec une approche intégratrice...

- par les multiples acteurs : Conservatoire du littoral, DREAL, DDTM, Agence de l'eau Seine-Normandie, Syndicat mixte des espaces littoraux (SyMEL), Communauté d'agglomération Le Cotentin, agriculteurs, associations de pêche et de chasse...
- sur l'ensemble de la frange littorale : milieux terrestres, cours d'eau, interface terre-mer, domaine public maritime
- à différents pas de temps : stratégie à long terme et mesures d'accompagnement à court terme
- autour d'un document unique de gestion (DUG) valant plans de gestion du Conservatoire du littoral et DOCOB Natura 2000

Repères

4 sites d'intervention du Conservatoire du littoral :
1 234 ha

Site Natura 2000, surface totale (partie terrestre et marine) :
15 043 ha

Site Natura 2000 (partie terrestre et estran) :
1 032 ha

Aire d'étude du document unique de gestion :
1 634 ha



Un territoire aux paysages contrastés

Agir pour préserver

Les acteurs du territoire ont formulé des principes d'intervention sur le Val de Saire à partir d'une vision globale et intégratrice, sur l'ensemble de la bande côtière dans toute sa profondeur, en tenant compte des évolutions naturelles. Cette vision qui s'exprime à moyen et long terme a la particularité d'intégrer une approche volontairement pragmatique à court terme, intégrant des solutions différenciées selon les secteurs et destinées à faciliter une transition des usages.

1 Développer une vision intégratrice à l'échelle du territoire

Un processus de mise en cohérence des actions

À partir de 1983, les interventions du Conservatoire du littoral se sont concentrées sur un chapelet de 4 sites : la Pointe du Brick (657 ha), la Pointe de la Loge (208 ha), le Marais de Réthoville (71 ha) et l'Étang de Gattemare (298 ha). En parallèle, les enjeux de conservation de la biodiversité ont amené à définir un vaste site Natura 2000, dit « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire », sur un espace de 15 043 ha, dont la frange terrestre et estran de 1032 ha concentre une grande partie des enjeux du site. Comment assurer efficacement la gestion de ces périmètres en grande partie superposés et rencontrant des problématiques assez similaires ? C'est pour répondre à ce défi qu'a été lancée en 2013 l'élaboration d'un document unique de gestion portant sur un domaine terrestre et littoral de 1 634 ha. Associant des démarches complémentaires, Natura 2000 pilotée par la DREAL et celle du Conservatoire du littoral, il propose les grandes orientations de gestion avec des objectifs à 10 ans, elles-mêmes déclinées en mesures de gestion.

Une vision partagée

L'enjeu est l'instauration d'une dynamique de territoire au travers d'une vision partagée par l'ensemble des acteurs. Partie intégrante de la gestion assurée par le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux (SyMEL), de multiples conventions sont mises en place avec les agriculteurs (adossées de cahiers des charges favorables à la biodiversité), les associations de chasse, les collectivités territoriales locales, les associations naturalistes... Cela passe également par une réflexion collective sur la gestion du territoire et son avenir. Aussi, le partage d'informations avec les acteurs locaux et le grand public conditionne une appropriation des connaissances sur les dynamiques qui s'exercent sur le territoire et sur les défis à relever. Enfin, la pratique des différents usages (dont l'accueil du public) doit s'envisager, sans pour autant nuire à la qualité biologique et paysagère du Val de Saire.

Vers une gestion cohérente de l'eau de l'amont au littoral

Cet objectif est rendu possible grâce à des acteurs clés qui s'impliquent - la Communauté d'Agglomération Le Cotentin et l'Agence de l'eau Seine-Normandie - et des outils : le Contrat Global de l'eau. L'harmonisation et la mutualisation des moyens permettent la mise en œuvre de mesures de gestion en faveur du bon état des cours d'eau et la préservation des zones humides. En plus d'actions de restauration des cours d'eau, il s'agit de maîtriser les pollutions diffuses et d'agir en faveur de la continuité écologique des réseaux hydrauliques. La gestion de l'eau des réseaux hydrauliques doit être améliorée en réduisant les impacts des ouvrages à la mer.



La frange littorale associe naturalité et activités humaines

Trois grands leviers d'actions

L'ambition est de préserver la valeur patrimoniale du Val de Saire tout en assurant la résilience du territoire dans un contexte de changement climatique. Cela implique une mobilisation de l'ensemble des acteurs autour de plusieurs objectifs :

- ▶ Préserver la diversité des habitats dans un contexte d'adaptation à l'évolution du trait de côte
- ▶ Valoriser le patrimoine (maritime et rural) et les paysages
- ▶ Assurer une gestion raisonnée de la ressource en eau et des zones humides

La qualité des paysages du Val de Saire, la diversité faunistique et floristique et la pérennité des usages reposent sur la recherche continue d'un juste équilibre entre les activités humaines et les milieux naturels.

2 S'adapter au changement climatique : accompagner le territoire et l'évolution des usages

Un changement global qui accentue les phénomènes existants

Au rythme de 3 mm/an de 1993 à 2008, le Val de Saire subit une élévation du niveau de la mer depuis plusieurs décennies et le GIEC anticipe une élévation de 28 à 98 cm à l'horizon 2100. Les répercussions sur les infrastructures et les milieux naturels sont multiples : fréquentes incursions marines, remontée des nappes d'eau souterraines littorales, salinisation des nappes et des marais... L'évolution des habitats littoraux a des impacts sur la faune et la flore, dont la nidification du Gravelot à collier interrompu.

Le recul du trait de côte induit de facto des évolutions dans les usages agricoles dans la zone des marais arrière-littoraux ainsi que des difficultés d'accès aux parcelles en période hivernale. Les terrains deviennent moins propices à l'élevage bovin et les intrusions marines engendrent des pertes d'usage significatives pour certains exploitants.

Le cordon dunaire est progressivement repoussé vers le marais et peut connaître des brèches. Enfin, l'ensablement et la détérioration régulière des ouvrages par les vagues provoque des coûts élevés de remise en état, des ouvrages hydrauliques et des équipements d'accès au front de mer.

Une vision à long terme : le projet LiCCo

Face à ces évolutions, des choix collectifs sont nécessaires. Dès 2012, le projet LiCCo (Littoraux et Changements Côtiers) basé sur une approche pluridisciplinaire, a permis de mieux cerner les phénomènes en présence et débattre de leurs conséquences dans le contexte du changement climatique. Une approche prospective a permis de s'interroger sur la viabilité des investissements de réparation et maintien des nœuds.

La vision adoptée consiste à assurer à long terme une plus grande naturalité de la bande littorale : évolution naturelle du trait de côte (sans investissements lourds dans les ouvrages de défense), évolution des marais avec des eaux saumâtres plus importantes, acceptation d'une évolution de la biodiversité, évolution des facteurs d'attractivité du territoire...



Exemple de brèches dans le cordon littoral, facilitant les incursions marines

Accompagner le changement et le territoire

Cette stratégie n'est pas pour autant synonyme de laisser-faire : une gestion différenciée du territoire est mise en place, en fonction des dynamiques selon les secteurs. À court terme, les interventions visent à ralentir certains processus pour se donner le temps d'agir, favoriser l'adaptation des pratiques en particulier agricoles, modifier les cheminements littoraux...

Plusieurs exemples s'inscrivent dans cette optique :

- Sur les marais arrière-littoraux, adaptation des conventions agricoles et mesures d'investissement : les clôtures sont mises à mal par les pressions exercées par la mer, alors même que le pastoralisme représente un revenu pour les exploitants et évite la fermeture et banalisation des milieux naturels. Le déplacement de clôtures doit permettre le maintien des activités pastorales à court terme, avant d'envisager leur déplacement plus en retrait du littoral à terme.
- Dans le secteur de Fréval : les cheminements piéton et l'écoulement des eaux sont perturbés suite aux tempêtes et brèches dunaires. Les travaux réguliers sont inefficaces sur le long terme et l'approche adoptée vise à trouver une solution plus durable dans le cadre du plan de renaturation des cours d'eau, permettant un cheminement optimisé de l'eau, de la fréquentation ainsi que l'évolution naturelle du cordon dunaire.



Le Nid du corps, l'un des cours d'eau qui s'écoulent dans le bois de Maupertus



Pâturage bovins sur les marais arrière-littoraux

3 Préserver le patrimoine naturel et les paysages tout en pérennisant les activités

S'adapter à l'évolution du trait de côte en préservant les cordons dunaires

Les cordons dunaires sont au cœur des préoccupations. Ils présentent en effet une étonnante richesse écologique et constituent le meilleur rempart contre l'érosion littorale comme protection naturelle pour les marais. En parallèle, celui-ci est prisé tant pour les activités de loisirs que pour les accès à la plage ou aux parcelles agricoles via les chemins arrière-dunaires. Or, ces habitats sont fragilisés, surtout lors de tempêtes : des brèches se forment (marais du Hâble et de la Mondrée) ou le cordon dunaire recule par roulement (marais de Vrasville).

Dans une perspective de mobilité naturelle du trait de côte, les actions doivent permettre de diminuer les dégradations du cordon dunaire liées aux activités humaines : améliorer les conditions de stationnement et d'accès à la plage, rendre la fréquentation compatible avec la conservation des habitats naturels, faire évoluer le tracé du sentier littoral en intégrant le recul du trait de côte...

Un suivi (voire des mesures d'accompagnement) est à prévoir en cas de recul des espèces patrimoniales présentes sur la frange littorale : Gravelot à collier interrompu (qui apprécie la laisse de mer), Chou marin et Renouée de ray sur le cordon de galets, Linaire des sables et Diotis blanc.



Gravelot à collier interrompu



Randonnée sur le sentier littoral

Accompagner l'évolution des marais arrière-littoraux et prairies

La juxtaposition de roselières, fossés, plans d'eau, prés-salés et prairies humides permet l'accueil de plus d'une trentaine d'espèces d'oiseaux dont le Canard chipeau ou le Busard des roseaux, notamment sur la mare de Vrasville et le marais de Réthoville. Cette richesse se retrouve pour la faune piscicole (présence de l'Anguille au marais de Tocqueboeuf) même si les ouvrages à la mer constituent des verrous pour la continuité écologique. Les connexions entre le milieu marin et le milieu terrestre devant de plus en plus fortes, une tendance à la salinisation se manifeste, sauf sur l'étang de Gattemare où le cordon dunaire est en accrétion.

Il convient d'accompagner le recul des habitats aquatiques d'eau douce et des milieux prairiaux dans un objectif de préservation de cette mosaïque : habitats humides avec différents niveaux de salinité, prairies maigres de fauche, prairies à orchidées... Cela est essentiel pour l'accueil de la faune des marais arrière-littoraux : espèces protégées (Agrion de Mercure, amphibiens sur les mares Jourdan et Vrasville...) et richesse de l'avifaune.

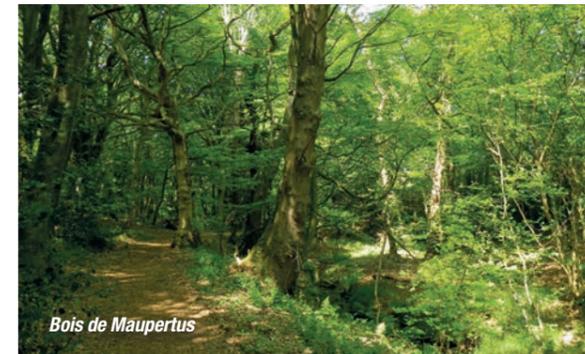
L'évolution des pratiques est un enjeu majeur en vue de leur pérennisation. Il s'agit d'accompagner les agriculteurs à envisager le repli face aux aléas, et développer les réflexions pour faire évoluer les pratiques de chasse dans les marais arrière-littoraux.

Maintenir la diversité écologique et paysagère du Cap Lévi et de la pointe de Barfleur

Le Cap Lévi et la pointe de Barfleur attirent un public important grâce aux panoramas visibles dès la route ou en randonnée, et à la richesse du patrimoine qui porte l'empreinte des activités maritimes passées et actuelles : fort, phares et sémaphores sont devenus emblématiques. Une diversité d'habitats naturels y est présente : pelouses dites aérohalines, prés-salés, roselières, prairie maigre de fauche ou mégaphorbiaies à proximité du littoral ; mosaïque de landes, prairies et terres en culture plus en arrière. Leur entretien se fait par pâturage ou fauche mais la déprise agricole favorise l'embroussaillage.

Le maintien de la qualité des habitats naturels des pointes demande une attention forte aux milieux ouverts : pelouses de bord de falaises dégradées par la fréquentation (Cf. phare de Gatteville), embroussaillage amplifié par la déprise agricole... La préservation de milieux humides y favorise la présence d'amphibiens comme le Triton crêté, la Rainette arboricole, le Crapaud calamite...

Le recul du trait de côte générant des modifications de cheminements, la réflexion menée sur les aménagements pour la sécurité et le maintien des accès doit prendre en compte également la mise en valeur du patrimoine, tels que les haies et les murets qui structurent le paysage et servent de refuge à la faune.



Bois de Maupertus

Garantir la diversité des habitats de l'estran

L'estran, entre le niveau atteint par les plus hautes et les plus basses mers, représente à lui seul plus de 20 % du territoire concerné par le plan d'intervention. Cette position d'interface entre les domaines marin et terrestre, assure des rôles d'abri, d'alimentation, de nourricerie et de transit pour nombre d'espèces. C'est également un haut lieu d'activités humaines notamment pour la pêche et les loisirs.

Les actions doivent assurer la préservation de la richesse biologique des estrans meubles (anses et plages) et les récifs. Il s'agit également d'accompagner le recul potentiel des espèces patrimoniales



Landes sèches européennes : bruyères

Préserver le caractère original des landes du Brulay et du bois de Maupertus

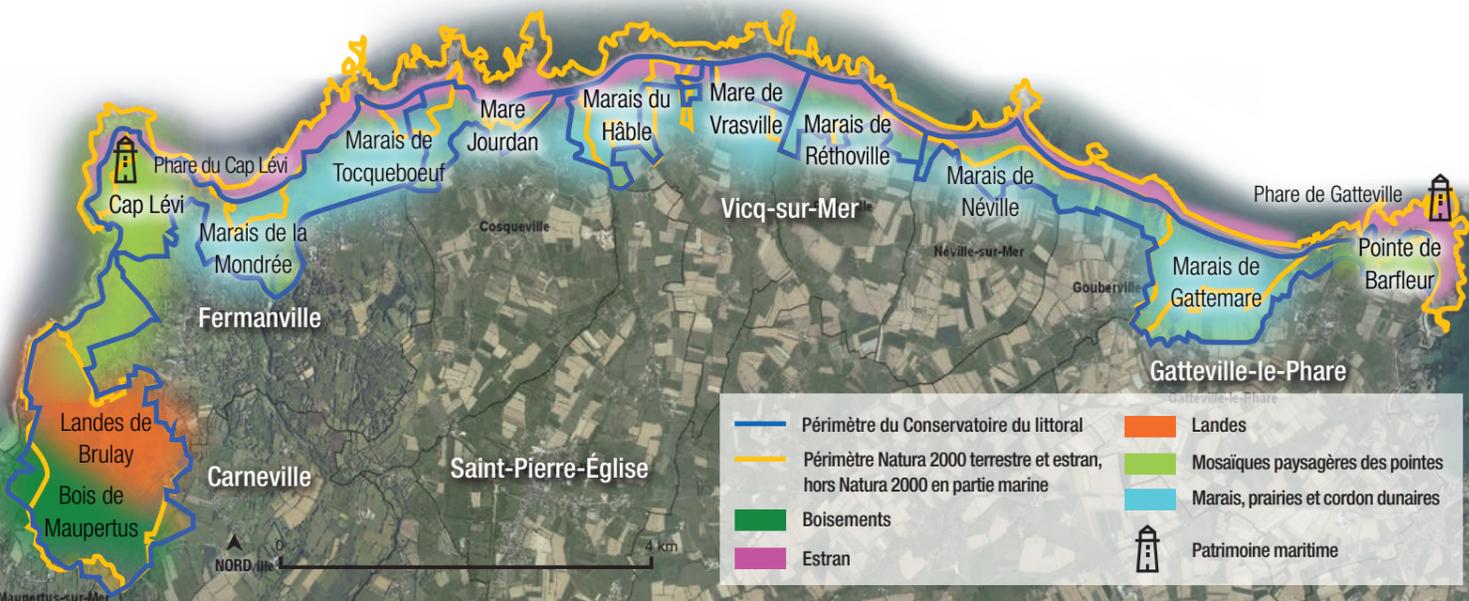
Les landes du Brulay constituent un vaste massif de 300 ha que jouxte le bois de Maupertus renommé pour sa hêtraie-chênaie. En dehors d'espèces inféodées aux landes (Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou) ou aux milieux boisés (Lucane cerf-volant, Barbastelle d'Europe), la coexistence de ces habitats permet la présence d'espèces dont le mode de vie repose sur cette association : chauves-souris, bécasse des bois... La variété des ambiances paysagères est également appréciée par les randonneurs et les cyclistes.

Il convient de conserver la naturalité du bois de Maupertus (en veillant au bon état de conservation des hêtraies-chênaies), préserver les habitats de landes qui souffrent d'embroussaillage (gestion par pâturage des troupeaux du SyMEL) et assurer un bon fonctionnement des cours d'eau. Dans ces secteurs, la fréquentation du public doit être maîtrisée : lutter contre les infractions qui perturbent la quiétude des espèces (motocross ou quads), la prolifération de sentiers, encadrer les manifestations etc.

Améliorer les connaissances pour décider et optimiser la gestion des sites

De multiples suivis et inventaires sont réalisés sur les habitats naturels et sur les espèces par les différents intervenants sur le territoire : SyMEL, associations, organismes naturalistes... Au-delà de leur continuation, le principal défi est d'organiser le partage des données et la structuration de l'information existante. L'ensemble doit permettre de disposer d'outils qui facilitent les prises de décision des acteurs et décideurs locaux et permettre la mise en place de stratégies optimales d'adaptation au changement, en fonction de la réalité des évolutions constatées.

Il s'agit également d'organiser la mise à disposition de ces informations au public.



→ Découvrir les plans de gestion du Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral a pour mission d'acquérir les espaces fragiles et remarquables des rivages français, de les protéger et de les ouvrir au public.

Construite à partir du plan de gestion complet, qui est établi en concertation avec les acteurs du territoire, cette brochure synthétise les spécificités du site et les choix effectués pour son aménagement et son entretien.

Retrouvez les brochures de la collection sur le site Internet www.conservatoire-du-littoral.fr

Téléchargez l'application mobile : <http://cloud-my-media.odolium.com/cdl/>

Juillet 2018



Coordination éditoriale et mise en page : Conservatoire du littoral - Markéta JIA
Crédits photos : Conservatoire du littoral - Arnaud GUÉRIN - ARDLEY (SYMEL) - JANSENS - LARRE - LEVALET - F. FIGIER (SYMEL) - RAUSS
Source carte : p2 : © IGN - BD-Carthage - BD-Alt @ (Cdl - SSI)
Impression sur papier recyclé

Gestionnaire



www.symel.fr

Partenaires



PREFECTURE DE LA MANCHE



www.eau-seine-normandie.fr



www.coeur-cotentin.fr



www.ecologique-solidaire.gouv.fr



Conservatoire
du littoral

www.conservatoire-du-littoral.fr

Conservatoire du littoral
Délégation Normandie

5-7, rue Pémagnie
BP 546
14037 Caen Cedex
Tel : 02 31 15 30 90
normandie@conservatoire-du-littoral.fr